



La Maison de l'Immobilier

Honoraires de l'agence

à partir du 01 Novembre 2018

Honoraires de transaction TTC à la charge du vendeur
qui sera arrondi au millier le plus proche

Prix de vente	Appartement	Maison / Immeuble	Terrain à bâtir
Jusqu'à 50 000 € (Forfait)	5 000 €	5 000 €	5 000 €
De 50 001 € à 100 000 €	10 %	10 %	10 %
De 100 001 à 120 000 €	9 %	10 %	10 %
De 120 001 à 150 000 €	8 %	9 %	10 %
De 150 001 à 200 000 €	7 %	7 %	9 %
De 200 001 à 300 000 €	6 %	6 %	7 %
De 300 001 à 700 000 €	5 %	5 %	5 %
A partir de 700 001 €	4 %	4 %	4 %

Parking et Garage	Forfait: 2 500 €	Rédaction d'un compromis de vente, suivi du dossier et accompagnement	Forfait 5 000 €
Estimation sans projet de vente	Forfait: 200 €		

Honoraires de location

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et négociation	300 € à la charge du bailleur uniquement	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	8 / 10 / 12 € TTC / m ² de la surface habitable selon zonage	8 / 10 / 12 € TTC / m ² de la surface habitable selon zonage
Etat des lieux	3 € TTC / m ² de la surface habitable selon zonage	3 € TTC / m ² de la surface habitable selon zonage

- TVA de 20 %
- **Aucun honoraire, aucun frais, de quelque nature que ce soit, ne sera dû avant la conclusion définitive d'un contrat.**
- **En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.** La délivrance d'une note est obligatoire.
- **Déclarant et représentant TRACFIN : M. Eric BITTON**